

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1283

présenté par
le Gouvernement**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>	0	4 325 517	
Diplomatie culturelle et d'influence	0	1 190 761	
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0	
TOTAUX	0	5 516 278	
SOLDE		-5 516 278	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme annoncé par le Gouvernement lors du dépôt du PLF 2025, dans le cadre de mesures visant à atteindre 5 % du PIB, cet amendement minore les autorisations d'engagement et crédits de paiement de la mission « Action extérieure de l'État ». Ainsi, le présent amendement procède à une annulation de crédits sur le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » pour 4,3 M€ et sur le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » pour 1,2 M€.

Il en résulte un total d'annulations de 5,5 M€en AE et 5,5 M€en CP sur le périmètre de la mission, en titre 2 et en subventions pour charges de service public, liées aux mesures transversales prises en matière de masse salariale (indemnités journalières, ajout de deux jours de carence).